

**MAIRIE
DE LA TRINITÉ
06340**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 6 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le mercredi 30 avril 2025

OBJET : DELIBERATION N°3 - Extension du cimetière

M. Ladislav Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
M. Laurent Portelli
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Fabienne Bermond représentée par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Sylvie Daniel représentée par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Didier David
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

Secrétaire de séance : M. Laurent Portelli

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mai 2025

N°3

Rapporteur : M. DAVID, Adjoint au Maire

Direction : Direction Ressources Administration Générale

Objet : Extension du cimetière

Classification : 3 – Domaine et patrimoine – 3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

VU l'article L2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que « chaque commune doit consacrer à l'inhumation des morts un ou plusieurs terrains spécialement aménagés à cet effet »,

VU l'article et R2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que « la création et l'agrandissement d'un cimetière sont décidés par le conseil municipal »,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2025 relative à l'adoption du budget prévisionnel 2025,

Considérant que la commune a l'obligation légale d'inhumer toute personne décédée sur la commune ou domiciliée sur la commune,

Considérant que le cimetière communal du centre-ville situé chemin de l'Olive dispose aujourd'hui d'un espace très réduit et qu'il est donc nécessaire de procéder à son extension pour faire face aux demandes de concessions existantes et à venir,

Considérant que le cimetière actuel a fait l'objet de plusieurs extensions qui s'avèrent aujourd'hui insuffisantes,

Considérant qu'à ce jour nous ne répondons plus à l'obligation qui est faite aux communes de disposer de terrains disponibles cinq fois plus étendus que les espaces nécessaires au nombre d'inhumations annuelles afin de pallier le risque de forte ou d'exceptionnelle mortalité,

Considérant qu'en vertu de la loi de 2008 régissant la crémation, il est nécessaire de pouvoir proposer à nos concitoyens un espace cinéraire aménagé destiné à accueillir les restes mortels,

Considérant que cette extension se localiserait dans le prolongement de la dernière extension sur les parcelles AE 0110 et AE 0380 et serait aménagée de façon à accueillir la création de sépultures de types caveaux et tiroirs et également d'emplacements de types columbarium aux fins d'inhumer des urnes,

Considérant que les travaux d'aménagement (*préparation du sol, caveaux préfabriqués, clôtures, haies, allées, mobiliers urbains...*), feront l'objet d'un marché de travaux financés par des crédits estimés à hauteur de 500 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** l'extension du cimetière du centre-ville, sous réserve d'un examen hydrogéologique et géologique favorable du terrain,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute les aides et subventions pour le projet d'extension du cimetière,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Laurent PORTELLI,

Secrétaire de séance



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0